

Inscription et changement au dépôt direct

Pour vous inscrire ou faire un changement au dépôt direct, vous devez :

- remplir la section **A** du présent formulaire d'autorisation ;
- faire remplir et signer la section **B** par la personne autorisée à votre établissement financier ou à votre bureau de poste ;
- joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, ou encore un chèque non rempli sur lequel vous avez inscrit le mot « ANNULÉ » ;
- nous retourner le tout à l'adresse suivante :

**Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9
CANADA**

Nous vous assurons que les renseignements fournis seront traités de façon confidentielle.

N. B. Dans le cas d'un changement de compte, vous devez attendre un premier dépôt dans votre nouveau compte avant de fermer l'ancien.

Mille et une bonnes raisons de vous inscrire au dépôt direct

La Régie des rentes du Québec vous offre la possibilité de recevoir votre rente par dépôt direct, en monnaie du pays où vous résidez. La rente est alors versée dans votre compte bancaire ou postal à l'établissement de votre choix.

Le dépôt direct, c'est...

- **Simple**
Vous recevez votre rente directement dans votre compte.
- **Rapide**
Vous évitez les délais postaux et les délais d'encaissement.
- **Économique**
Vous éliminez les frais d'encaissement.
- **Sécuritaire**
Vous êtes toujours assuré de toucher votre rente le jour où elle est due, même en cas de grève des postes.
- **Flexible**
Si vous changez d'avis, vous pourrez toujours demander de recevoir sans frais votre rente par la poste, en dollars canadiens.

Plus de 91 % des bénéficiaires du Régime de rentes du Québec reçoivent leur rente par dépôt direct.